

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et le Ministre des Affaires intérieures ont approuvé respectivement le 4 février 2025 et le 11 février 2025 la délibération du conseil communal du 29 mars 2023 (point 9g de l'ordre du jour) portant modification du chapitre 2 du règlement communal en matière de circulation comme suit :

rue de l'Armistice

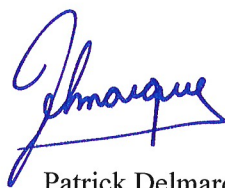
4/2/1 Stationnement interdit

à ajouter :

- ⇒ le long du terrain situé en amont du site scolaire de Helmsange (zone de rebroussement des bus, sortie parking du personnel, parking du personnel et zone de rebroussement du parking personnel)

Walferdange, le 24 février 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber